

PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE

Pour une véritable complémentarité entre solidarité publique et solidarité familiale

La France, comme ses voisins européens, est confrontée au vieillissement rapide de sa population dû, notamment, à l'allongement de la durée de vie. Le montant des dépenses publiques consacrées à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie est évalué à 24 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB. Malgré ces aides publiques, le coût de la dépendance s'avère important pour la personne âgée et ses proches. L'UNAF est fortement investie dans le débat national mené dans différentes instances sur l'évolution des aides à apporter aux personnes âgées dépendantes. Elle y apporte son analyse et ses propositions.

Les familles au cœur du débat

Aux aides publiques, s'ajoutent les efforts consentis par les familles : sur un plan financier, plus de 7 milliards d'euros de frais liés à la dépendance sont pris en charge par les familles. Sur un plan humain, 75 % des bénéficiaires de l'APA sont aidés par leurs proches avec un investissement horaire deux fois supérieur à celui des professionnels. En majorité, il s'agit des enfants, conjoints et beaux-enfants. L'entourage familial est ainsi largement sollicité lorsque la personne âgée dépendante reste à domicile. 4,3 millions d'aidants familiaux interviennent régulièrement et à titre non professionnel auprès d'une personne de leur entourage âgée de 60 ans et plus vivant à domicile. Il l'est également par le biais de l'obligation alimentaire et du recours sur succession lorsque, accueilli en établissement, le parent âgé bénéficie de l'aide sociale à l'hébergement.

Les positions de l'UNAF

A l'issue de travaux qui se sont étalés sur plusieurs mois, le Conseil d'administration de l'UNAF a adopté une série de positions qui s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- priorité au maintien à domicile,
- réduction des restes à charge pesant sur la personne âgée et sa famille,
- soutien accru aux aidants familiaux,
- large prise en charge publique et universelle nécessitant des ressources supplémentaires pour lesquelles l'UNAF avance des propositions.

Les analyses et positions détaillées de l'UNAF nourriront les interventions de ses représentants présents au sein des 4 groupes de travail ministériels, du Conseil économique, social et environnemental (CESE), du Haut Conseil de la Famille et du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), en lien avec les UDAF et les URAF appelées à intervenir dans les prochains débats régionaux et interrégionaux.

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.